

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- l'arrêté n° AR-2024-06568 a été publié ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Cet arrêté sera intégré dans le prochain Recueil des Arrêtés RA-2024-37 du 02/10/2024 qui sera mis à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-33-20-80 *sans limitation de durée*.
- **Cet arrêté(*) a été télétransmis au représentant de l'Etat dans le département à la date figurant sur l'accusé de réception de l'acte.**

() A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, l'arrêté publié peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 20-09-2024 : Arrêté n° AR-2024-06568
- 18-09-2024 : RA-2024-36 – Arrêtés
- 04-09-2024 : RA-2024-35 – Arrêtés
- 03-09-2024 : RCP-2024-34 - Délibérations de la Commission Permanente du 26 août 2024
- 21-08-2024 : RA-2024-33 – Arrêtés
- 07-08-2024 : RA-2024-32 – Arrêtés
- 26-07-2024 : PVCD-2024-31 - Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 27 mai 2024
- 25-07-2024 : RCD-2024-30 - Délibérations du Conseil départemental du 22 juillet 2024
- 24-07-2024 : RAAA-2024-29 - Recueil des Arrêtés et des Actes Administratifs
- 23-07-2024 : RCP-2024-28 - Délibérations de la Commission Permanente du 15 juillet 2024

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 20 septembre 2024,

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,